



section académique
LIMOGES

Édito :

ET MAINTENANT ?

Au lendemain d'une **manifestation nationale réussie**, puisqu'elle a réuni 15000 manifestants à Paris contre la réforme du collège, c'est effectivement la question qui se pose.

Le haut niveau de mobilisation, l'élargissement du mouvement aux parents, le rejet de la réforme par l'opinion -sondages à l'appui- prouvent que la Ministre est aujourd'hui bien seule. **L'entêtement dont fait preuve le gouvernement actuel est une fuite en avant irresponsable qui ne règlera rien.** Le combat des enseignants contre cette réforme s'enracine en effet dans leur professionnalisme et leurs convictions. Ils le mènent parce qu'ils ont de l'ambition pour leurs élèves et une conception de leur mission à l'opposé de ce que la réforme produira : inégalités croissantes entre les élèves, les établissements et les personnels, destruction progressive de la structuration disciplinaire du collège, augmentation de la charge de travail, développement des hiérarchies, imposition grandissante de prescriptions remettant en cause notre liberté pédagogique...

Les choix de la Ministre pour le collège sont aussi en parfaite cohérence avec ceux pour le lycée. Le refus de publier un bilan de la réforme Chatel n'est pas anodin. L'annonce par la Ministre, en réponse au rapport de la Cour des Comptes pointant le coût du lycée, de l'éventualité de **nouvelles réductions horaires dans les lycées** n'augure rien de bon. Et c'est bien l'ensemble de la politique éducative qu'il faut remettre en cause tant les logiques sont similaires à tous les étages du système éducatif.

Nos professions sont aujourd'hui profondément malmenées et dévalorisées, la permanence de la crise de recrutement en est la preuve vivante. **La revalorisation doit nécessairement passer par une amélioration de nos conditions d'exercice et par une augmentation de nos salaires.** Mais elle doit aussi passer par le respect de notre professionnalisme et par l'écoute de ce que la profession a à dire sur les nécessaires évolutions du système éducatif.

Susciter le débat sur l'avenir du système éducatif dans les établissements contre la pensée unique et le déni de démocratie, **réintroduire du collectif contre le repli sur soi** et l'individualisme s'imposent plus que jamais. Comme s'impose **la réflexion sur les suites de l'action et sur la meilleure façon de mettre en échec les formations-formatages** à la réforme du collège, soit en les refusant collectivement, soit en les investissant pour les détourner. **Renforcer le SNES-FSU, le rejoindre en se syndiquant est aussi d'actualité** pour dire haut et fort que nous sommes fiers de nos métiers et des valeurs progressistes que nous portons et pour affirmer que les réformes dont le système éducatif a besoin ne peuvent passer que par l'adhésion de ceux qui les mettent en œuvre !

DERNIÈRE PIÈCE D'UNE MAUVAISE RÉFORME DU COLLÈGE :

ÉVALUATION AU COLLÈGE : ENTRE ALOURDISSEMENT DE LA CHARGE DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS ET PERTE DE REPÈRES POUR LES ÉLÈVES.

LA RÉFORME DU COLLÈGE DOIT ÊTRE ABROGÉE

Suivi des acquis scolaires de l'élève

	Éléments du programme travaillés durant la période (connaissances/compétences)	Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles	Moyenne de l'élève	Moyenne de classe
Français [Civ] [Nom]	-			
Mathématiques [Civ] [Nom]	-			
Histoire-Géographie / Enseignement moral et civique [Civ] [Nom]	-			
Langue vivante 1	-			
Enseignements pratiques interdisciplinaires : projets réalisés et implication de l'élève				
[Intitulé de l'EPI]				
[Thématique interdisciplinaire]				
[Civ-Nom - Disc./ Civ-Nom - Disc.]				
[Intitulé de l'EPI]				

Évaluation des disciplines, peu d'évolutions dans la forme si ce n'est la nécessité de préciser les notions travaillées au cours du trimestre.

La notation chiffrée n'est ni obligatoire, ni proscrite : l'enseignant est libre de ses choix.

En revanche la notation chiffrée n'est plus prise en compte pour le contrôle continu et l'obtention du DNB.

Évaluation littérale des EPI sans possibilité de notation. Sans contenus ou horaire précis, sans évaluation permettant aux élèves de se situer face à leurs apprentissages, **ces dispositifs risquent rapidement de confiner à l'occupational**.

Maîtrise des composantes du socle en fin de cycle 4

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Langue française à l'oral et à l'écrit				
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Représentations du monde et activité humaine				
Langue étrangère et langue régionale				
Systèmes naturels et systèmes techniques				
Langages des arts et du corps				
Formation de la personne et du citoyen				
Méthodes et outils pour apprendre				

A la fin de chaque cycle, évaluation des 8 domaines du socle commun de compétences, de connaissances et de culture selon quatre niveaux de maîtrise. Évaluation non chiffrée, **évaluation par compétences** dont le dispositif permettant d'évaluer le degré de maîtrise, annuellement ou trimestriellement, n'a pas été dévoilé par la Ministre : LPC électronique en vue !

Le véritable enjeu autour de l'évaluation se trouve certainement ici, avec l'introduction de l'évaluation par compétences et de l'outil bureaucratique qui l'accompagne. Florence Robine, DGESCO, ne s'en cache pas en réunion devant les chefs d'établissement : « il faut que l'évaluation par compétences s'installe ». Pour quel bénéfice pour l'élève ? Cette question reste, depuis 2005, sans réponse...

L'alourdissement de la charge de travail qu'elle implique pour les enseignants est en revanche une réalité, comme la perte de repères qu'elle induit pour les élèves, notamment ceux les plus éloignés de la culture scolaire, comme pour leurs parents. Le ministère n'aurait finalement tiré aucune leçon des échecs des différents LPC, non pas que les enseignants soient hostiles à tout changement mais parce que ces dispositifs d'évaluation sont inopérants pour amener davantage d'élèves vers la réussite.

Là encore la Ministre veut passer en force et contraindre les enseignants à des pratiques qui n'apportent rien.

Brevet des collèges [aaaa]

[Prénom] [Nom]
Né(e) le [jj/mm/aaaa]

Contrôle continu	Points	Barème
Langue française à l'oral et à l'écrit		50
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques		50
Représentations du monde et activité humaine		50
Langue étrangère et langue régionale		50
Systèmes naturels et systèmes techniques		50
Langages des arts et du corps		50
Formation de la personne et du citoyen		50
Méthodes et outils pour apprendre		50
Total des points		400
Contrôle final	Points	Barème
Epreuve 1 (écrit)		100
Français		
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique		
Epreuve 2 (écrit)		100
Mathématiques		
Sciences (sciences de la vie et de la terre, technologie, physique-chimie)		
Epreuve 3 (oral)		100
Expression orale, maîtrise de la langue		
Connaissances et compétences		
Total des points		300
Enseignements de complément	Points	Barème
Latin		(+20)
Grec		(+20)
Langue et culture régionales		(+20)
Total des points		+
Brevet	Points	Barème
Contrôle continu		400
Contrôle final		300
Enseignements de complément		+
Total des points		700

Un nouveau Brevet qui épouse l'architecture de la réforme du collège

Contrôle continu et épreuves terminales sont maintenus mais évoluent très largement.

Le contrôle continu résulte de l'évaluation de la maîtrise des 8 domaines du socle commun selon un barème qui permet, comme par miracle (!), d'attribuer une note aux différents niveaux de maîtrise. Pourquoi faire simple...

Deux types d'épreuves terminales, écrites et orale. Trois écrits : Français, Histoire-Géographie-EMC et Mathématiques-Sciences, nouvelle épreuve interdisciplinaire. Un oral sur un EPI ou un parcours.

Arts plastiques, éducation musicale, EPS et langues vivantes ne sont plus évalués dans le contrôle continu que par le biais de l'évaluation par compétences des domaines du socle commun. SVT, sciences physiques et technologie sont évalués au cours de la même épreuve écrite terminale mathématiques-sciences. L'égalité d'importance de ces disciplines est ainsi remise en cause ; à cela rien d'étonnant alors que la réforme du collège rend possible la globalisation de leurs horaires, quand les projets de programmes les vident parfois de leurs contenus...

Au final un nouveau brevet pas plus lisible que l'actuel et dont les modalités d'évaluations multiples entraîneront un alourdissement de la charge de travail des enseignants.

Brevet des collèges
Mention

Reçu Ajourné
 Assez bien Bien Très bien

LYCEE : LA MINISTRE TOMBE LE MASQUE !

La Cour des comptes vient de rendre un rapport sur le lycée français mettant en avant son coût et son inefficacité, comparaisons internationales à l'appui. Un tel discours est malheureusement habituel venant de la Cour des Comptes, ce qui l'est moins ce sont les réponses avancées par la Ministre. On aurait en effet pu attendre qu'elle mette en avant la diversification des cursus lycée existant dans le système éducatif français qui est une spécificité par rapport aux autres pays, ou l'objectif d'une formation, qui au-delà des dominantes, garde une dimension générale. Point du tout.

La Ministre Vallaud-Belkacem s'est employée benoîtement à montrer que la réduction des coûts était à l'œuvre dans les lycées généraux et technologiques, présentant comme positive une baisse de l'indicateur heures d'enseignement par élèves (H/E) depuis 2010 ! Elle a aussi souligné qu'elle cherchait à renforcer l'autonomie des établissements au travers de la signature de contrats d'objectifs entre lycée, Etat et Région. Enfin, elle a dit attendre l'évaluation des dispositifs mis en place par la réforme Chatel (accompagnement personnalisé, enseignements d'exploration) pour se prononcer sur l'éventualité d'une nouvelle réduction horaire !

De tels propos sont consternants et préoccupants.

C'est la reconnaissance de dégradations que nous ne cessons de dénoncer tant elles conduisent à des tensions dans les établissements et à une fragilisation des parcours des élèves les plus en difficultés qui certes, obtiennent à leur grande majorité le baccalauréat, mais qui peinent ensuite à accéder à l'enseignement supérieur et à y obtenir une qualification.

Alors que nous attendons depuis plus de 2 ans la publication du bilan de la Réforme Chatel du lycée, le ministère diffère sa publication sans aucun doute parce que les critiques qu'il contient rappelleraient trop les dispositions les plus contestées de la réforme Vallaud-Belkacem du collège : baisse des horaires disciplinaires, Accompagnement Personnalisé sans financement en petits groupes, autonomie et renvoi au local.

Enfin nous devons marteler que ce qui « coûte » cher ce n'est pas de vouloir faire accéder plus de jeunes aux études et aux qualifications. Ce qui « coûte » cher à la société française c'est le renoncement à une politique volontariste d'élévation des qualifications et de démocratisation de l'accès aux savoirs.

Calendrier carrière 2015-2016

SEPTEMBRE/OCTOBRE

- Signature de votre **VS** (ventilation de service : classes, effectifs, heures sup, ...).
- Elections de vos représentants au **conseil d'administration**.
- Pensez à vérifier et/ou compléter votre dossier sur *I.Prof*.

NOVEMBRE/DÉCEMBRE

- Demandes de **temps partiels, congé formation, disponibilité, postes adaptés pour 2016**.
- **Saisie des vœux de mutation pour le mouvement inter académique**.

JANVIER/FÉVRIER

- Groupe de Travail de vérification du barème inter.
- Candidatures pour l'**accès au corps des agrégés**.
- CAPA pour l'**avancement d'échelon des certifiés, CPE, COP**.
- CAPN pour l'**avancement d'échelon des agrégés**.
- Début de la campagne de **notation administrative** par les chefs d'établissement.

MARS

- **Accès à la hors classe des certifiés, agrégés et CPE** : si vous êtes au 7^{ème} échelon ou plus et si vous avez 7 ans d'ancienneté au 31 août 2016, l'inscription est automatique, **consultez sur I.Prof les avis émis par les chefs d'établissement et les IPR**.

- Dépôt des demandes de révision de note administrative.
- CAPA pour l'accès au corps des **agrégés par liste d'aptitude**.
- Résultats du **mouvement inter académique**.
- **Saisie des vœux de mutation pour le mouvement intra académique**.

MAI

- CAPA pour l'**accès à la hors classe des agrégés**.
- CAPA pour les **révisions de note administrative des certifiés, agrégés, CPE, COP**.
- CAPA pour les **congés de formation, les postes adaptés**.
- CAPA pour l'**accès à la hors classe des certifiés et CPE**.
- Groupe de travail de **vérification des barèmes** pour le mouvement intra académique.
- CAPN pour l'**accès au corps des agrégés**.

JUIN

- Résultats des affectations du **mouvement intra académique**.
- CAPN pour l'**accès à la hors classe des agrégés**.

JUILLET

- Décision du jury de titularisation des professeurs stagiaires
- **Phase d'affectation des TZR, des stagiaires, des non titulaires**.

Pour connaître les dates et modalités précises, consultez le site régulièrement : www.limoges.snes.edu

Veillez à nous communiquer une adresse mail à jour pour recevoir les messages d'alerte sur votre carrière.

Pour toutes les opérations de gestion de votre carrière transmettez au SNES votre **fiche syndicale** de suivi. (US spécial carrière début décembre, US mutation, site internet). Pour le mouvement participez aux réunions d'information du SNES.



SANTÉ - SECURITE - CONDITIONS DE TRAVAIL

Que faire en cas de ?

Problème relatif à la santé et à la sécurité des locaux

1. Renseigner le registre santé et sécurité au travail qui se trouve
.....

2. Informer les élus du CHSCT*

*Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Violences au travail

1. Un agent peut porter plainte
2. Adresser un courrier à son chef d'établissement (ou à son supérieur hiérarchique) en relatant les faits. Il faut prouver le lien entre l'agression et la fonction. Il est possible de demander la mise en œuvre de la protection juridique du recteur.
3. S'adresser à un élu du CHSCT* pour information, et aide à la rédaction du courrier
4. consulter le médecin du rectorat.

Pour tout personnel handicapé, ou victime de maladie professionnelle

Contactez un membre du CHSCT* afin d'étudier la situation et les procédures pour une adaptation du poste de travail.

Le CHSCT* peut aussi effectuer des visites de prévention dans les établissements.

Si vous pensez que l'environnement de travail, l'organisation du travail, les locaux, l'aménagement du temps de travail, les nouvelles technologies dans votre établissement ont une incidence néfaste sur vos conditions de travail contactez un élu au CHSCT ou votre section syndicale.

Accident du travail

Accident bénin : remplir le registre santé et sécurité au travail

Accident grave : en informer l'administration, remplir les documents administratifs de déclaration d'accident et alerter les élus au CHSCT* qui diligenteront une enquête.

Danger grave ET imminent, menace directe pour la vie d'un agent

Il exerce son **droit d'alerte** mais il faut absolument que la procédure soit respectée:

1. il alerte son autorité administrative et un membre du CHSCT*
2. il inscrit le danger sur le registre de signalement (qui se trouve)
3. l'administration et le CHSCT* font une enquête
4. l'administration prend des dispositions pour remédier à la situation.

L'agent peut aussi exercer son **droit de retrait** :

Attention le droit de retrait ne veut pas dire arrêter le travail et rentrer chez soi, mais se soustraire à une situation qui représente un danger. Si l'administration considère que le motif de retrait n'est pas justifié il peut y avoir sanction ou/et retrait de salaire.

C'est un droit à manier avec précaution. **Toujours contacter, un élu CHSCT*.**

Contacts :

La secrétaire du CHSCTA: Patricia Barbaud-Vaury 40 Av. St Surin 87000 Limoges

☎ 05.55.79.61.24

✉ chsa@limoges.snes.edu

Les secrétaires départementaux CHSCTD FSU:

19 Béatrice Gauthier ☎ 05.55.86.19.59 ✉ chsctsd-sec-19@ac-limoges.fr

23 Fabrice Couegas ☎ 05.55.41.16.32 ✉ chsctsd-sec-23@ac-limoges.fr

87 Nicolas Villacampa ☎ 05.55.01.28.37 ✉ fsu87@fsu.fr

*Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail